



Edito : Un Conseil National très revendicatif ! - Mutations INTER 2025 : vous pouvez compter sur le SNETAA-FO ! - POP 2025 - Congé de Formation Professionnelle 2024-2025 - Abrogation du jour de carence et retrait des mesures Kasbarian ! - Brèves : Inclusion scolaire, Demande de disponibilité & Réintégration, Aménagement d'horaires pour raison de santé, Concours, Conseil Syndical Académique.

### Un Conseil National très revendicatif !

Du 5 au 7 novembre 2024, 150 militants du SNETAA-FO de toute la France ont été réunis à Vichy dans le cadre d'un Conseil National qui aurait dû se tenir au printemps dernier s'il n'y avait pas eu les Jeux Olympiques... La section académique de Bordeaux était bien évidemment présente.

La première journée d'un Conseil National est toujours consacrée aux interventions en tribune. Chaque militant qui le souhaite dispose de 3 minutes pour s'exprimer librement. C'est très court, mais cela oblige à aller à l'essentiel. Une cinquantaine d'entre eux s'est exprimée cette fois-ci.

Lors de la seconde journée, il s'agit de travailler par groupe sur un texte, qui devient ensuite, après débats et amendements, s'il est voté à la majorité lors de la troisième journée en plénière, la Résolution du Conseil National du SNETAA-FO. Cette année, vous pourrez le constater lorsque nous mettrons à votre disposition cette Résolution, le Conseil National a produit un texte extrêmement clair et revendicatif. C'est certainement le contexte actuel qui a donné de l'inspiration à ses membres. Tous nos militants pourront s'appuyer très facilement sur cette Résolution pour tenter de convaincre les collègues qu'il faut désormais préparer la mobilisation générale afin de ne plus laisser détruire l'Enseignement Pro en particulier et la Fonction Publique en général.

## Edito

Cette année, nous avons eu droit à une surprise de taille lors de la dernière journée, puisque le Ministre PORTIER est venu pour s'adresser au « parlement » du premier syndicat de l'Enseignement Professionnel. Oui, le Ministre délégué auprès de la ministre de l'Éducation nationale, chargé de la Réussite scolaire et de l'Enseignement professionnel, a peut-être voulu nous montrer qu'il était ouvert à la négociation ?



En tout cas, notre Secrétaire Général en a profité pour s'adresser à lui de manière très revendicative, lui rappelant notamment qu'avant d'être Ministre, il avait exprimé, dans le cadre de son mandat de député, son opposition à la réforme Macron/Grandjean des LP. Et même s'il l'a reconnu, le Ministre nous a dit poursuivre la même politique en y mettant « sa patte »...

Malgré tout, Ministre à l'écoute ou pas, vous savez que vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour continuer à combattre avec sincérité et détermination pour l'abrogation de la réforme des LP. Le SNETAA-FO compte aussi sur vous !

EM

## Mutations INTER 2025 : vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Depuis le mercredi 6 novembre midi, le serveur SIAM (Via iProf) est ouvert afin que les collègues stagiaires, mais aussi tous ceux qui souhaitent changer d'académie, puissent saisir leurs vœux (31 possibles). Attention, il ne faut pas oublier de valider son dossier pour « libérer » les liens nécessaires. Il ne s'agit que de vœux d'académies, pas de postes... Sauf si vous postulez sur un poste spécifique national (SPEN) ou sur un poste à profil (POP - Voir page suivante). Mais attention, pour ces mouvements spécifiques, la procédure est particulière : il vous faut notamment produire un CV et une lettre de motivation.

Le serveur fermant le mercredi 27 novembre à 12h, cela vous laisse du temps. Il ne faut pas s'affoler et procéder par ordre. Malgré tout, si ce n'est pas déjà fait, il faut vous y intéresser dès à présent.

Pour commencer, nous vous invitons à vous rendre sur **la page du Rectorat de Bordeaux** pour avoir accès aux textes et conseils officiels. Vous aurez ensuite de nombreuses questions à nous poser. Et vous trouverez des réponses dans notre Magazine spécial mutations qui sera en ligne la semaine prochaine sur notre site Internet. Enfin, nous vous invitons à nous contacter et/ou à venir nous voir.

Nous serons présents les jeudis et/ou vendredis au moins jusqu'à la fermeture du serveur SIAM, entre 12h et 14h, à l'INSPE à Mérignac (Château Bourran). Nous invitons les collègues à nous prévenir de leur présence en téléphonant à Florence au 06 14 20 36 29 ou au secrétariat académique au 05 57 25 31 04.



Nous serons également présents ce jeudi 14 novembre dans les 4 LP de Gironde où les collègues stagiaires à temps plein seront en formation.

Nous tiendrons également une permanence à l'UD FO de la Gironde, 17-19, quai de la monnaie à Bordeaux (TRAM C) les mercredi 13 & 20 novembre à partir de 14h (merci aussi de prendre rendez-vous).

Nous restons à l'écoute de tous ceux qui ne pourraient pas nous rencontrer aux dates et lieux cités ci-dessus. Nous pouvons prendre des rendez-vous particuliers, nous pouvons aider par téléphone, nous pouvons aider par courriel...

N'hésitez pas chers collègues, le SNETAA-FO, première organisation syndicale de l'Enseignement Professionnel, est là pour vous aider.

### Quelques infos supplémentaires :

-  Vous trouverez toutes **les barres d'entrée par discipline et par académie de 2008 à 2020**, sur notre site Internet. Pour les dernières années, vous pouvez utiliser **le comparateur de mobilité officiel**. Mais attention, les barèmes donnés ne le sont qu'à titre indicatif, ils peuvent être très différents d'une année à l'autre.
-  Demande formulée au titre du handicap (et/ou médical et/ou social) : voir **procédure en ligne sur notre site Internet** ;

**Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !**

Depuis le mouvement INTER 2022, il est possible de postuler pour des postes à profil... Officiellement, il s'agit de placer recteurs et chefs d'établissement au cœur du processus de recrutement pour permettre la plus grande adéquation entre les exigences d'un poste et un profil de candidat... Bien sûr, les postes sont ouverts à tous les enseignants titulaires du second degré. Et bien évidemment on nous affirme que le processus de sélection respecte les principes d'égalité de traitement, d'objectivité, de transparence et de traçabilité exigés lors de toute opération de mutation ou de recrutement... Une contrainte ? Oui, **les collègues retenus devront respecter une durée minimale de trois ans sur poste** avant de pouvoir participer à nouveau aux mouvements inter et intra-académiques. Ils auront ensuite une bonification de 120 points (cumulables avec les autres bonifications) sur tous les vœux exprimés.

Officiellement, les enseignants seront présélectionnés à partir de leur CV et d'une lettre de motivation, puis ceux qui correspondront au profil recherché seront auditionnés par une commission dont la composition sera arrêtée localement... Cette commission recevra les candidats en entretien... Chaque candidat peut croire ou imaginer qu'il est le meilleur candidat possible et que forcément c'est lui qui sera choisi... Oui, dans le meilleur des Mondes possibles, oui, on peut le voir comme ça, c'est-à-dire qu'effectivement si le profil est essentiel au bon fonctionnement de l'établissement et que l'agent choisi a bien le profil, alors tout le monde sera gagnant... Malheureusement, nous savons que ce Monde-là n'existe pas toujours. Effectivement, certains collègues vont pouvoir grâce à ce processus arriver dans l'académie de Bordeaux ou partir vers une autre. Mais le profil est-il toujours vraiment si essentiel ? **Que penser des « POP » en Maths-Sciences à Sainte-Foy-La-Grande et Nérac sur lesquels il est simplement attendu un(e) enseignant(e) qui respecte le référentiel de la discipline et les missions habituelles ?!!!** Que ce sont simplement des postes de PLP qui sont retirés du mouvement INTRA 2025 ! Et nous savons aussi que parfois l'institution a déjà ses « candidats » pour certains de ces POP. Oui, nous savons que parmi ces postes, comme parmi les spécifiques nationaux et académiques, il y a de nombreux « postes à moustache ». Et n'oubliez pas que s'il y a des heureux, alors il y a forcément des malheureux, plus nombreux.

Chers collègues, sans vouloir remettre en cause l'honnêteté intellectuelle de tous ceux qui sont à l'origine de ces « POP » et qui ont participé à l'élaboration des fiches, nous pouvons quand même affirmer que tout cela participe à la politique de soumission des agents à leur hiérarchie que cherche à imposer le Président Macron. Le recrutement des personnels par le chef d'établissement reste un objectif officiel du Président Macron !

**Au SNETAA-FO, nous militons pour que tous les postes soient mis au mouvement et que les affectations se fassent au barème en toute clarté ! Pour ce mouvement 2025, ces « POP » pour les PLP sont au nombre de 14 pour notre académie (15 en 2024, 7 en 2023, 8 en 2022). La liste** (il faut lui ajouter un POP en Sellier Garnisseur au LP Porte d'Aquitaine à THIVIERS) est en ligne sur notre site Internet. **Aucun « POP » pour nos collègues CPE.** Malgré tout, ces postes existent, alors n'hésitez pas à postuler si cela peut vous permettre d'être affectés dans l'académie où vous voulez être...

## Congé de Formation Professionnelle 2024-2025

**La circulaire académique concernant le Congé de Formation Professionnelle**, en ligne sur notre site Internet, a été publiée cette année le 7 novembre dernier. A noter que cette circulaire est accompagnée de deux annexes.

Les personnels titulaires, stagiaires et contractuels peuvent bénéficier d'un congé de formation professionnelle pour une durée maximale de trois années sur l'ensemble de leur carrière dont une seule avec indemnité. Pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la durée globale du congé de formation professionnelle est portée à 5 ans, 2 ans indemnisés et 3 ans non indemnisés. Les congés sont attribués sur 6 mois dans le cadre d'une préparation au concours et sur la durée réelle de la formation dans les autres cas. Depuis l'année 2017, très peu de PLP peuvent obtenir un CFP ! A noter que les collègues intéressés doivent évidemment opter, soit pour un congé de formation, soit pour une demande de mutation inter académique. Les deux sont incompatibles !

Quelques rappels règlementaires :

- 1) **Eligibilité** : avoir une ancienneté de 3 ans de service effectif (au prorata du service à temps partiel pour les agents non titulaires). Le temps passé en CFP est pris en compte pour l'ancienneté, la promotion de grade ou l'accès à un corps hiérarchiquement supérieur, le droit à pension. Lors de la demande de CFP, sont impérativement indiqués la nature de la formation, la durée et les dates de formation, le nom de l'organisme de formation ;
- 2) **Obligation** : engagement de servir pour les titulaires égal à 3 fois la durée de perception de l'indemnité. A défaut, il y a remboursement des sommes perçues. Une attestation d'inscription avant le 22 août 2025. Une attestation mensuelle de présence ou d'assiduité effective en formation avant la fin de chaque mois à transmettre à la DPE. A défaut, arrêt du CFP et remboursement des sommes indûment perçues.
- 3) **Ni le cumul d'activité, ni l'activité accessoire**, ne sont autorisés car l'agent ne perçoit plus un traitement mais une indemnité pour se consacrer à temps complet à la formation.
- 4) Il n'y a pas de possibilité de modifier la durée du CFP après la décision du groupe de travail.
- 5) **Les demandes se font exclusivement via l'application COLIBRIS**. La campagne commencera le vendredi 15 novembre 2024. Elle se terminera le jeudi 5 décembre 2024.

Attention : les enseignants qui auront obtenu un CFP (résultat début avril 2025) et qui souhaiteraient finalement se désister devront le faire avant le 30 avril 2025. En cas de désistement, la demande ne sera pas comptabilisée dans l'antériorité des demandes, mais si c'est le deuxième désistement, alors l'antériorité des demandes sera remise à zéro.

N'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO si besoin.


# Abrogation du jour de carence et retrait des mesures Kasbarian !

Dans le cadre du budget 2025 et des 60 milliards d'économies à réaliser sur le dos des travailleurs, du privé comme du public, le ministre Kasbarian prévoit :

- 👤 d'allonger de 1 à 3 jours le délai de carence pour les agents publics (fonctionnaires et contractuels) ;
- 👤 de réduire de 100 à 90 % du traitement indiciaire le montant de l'indemnisation perçue les 3 premiers mois de maladie ordinaire.

Vous trouverez ci-dessous les situations actuelles et à venir de plusieurs collègues. Ces exemples sont calculés à partir du seul traitement indiciaire, ce qui signifie donc que les pertes salariales seraient encore plus importantes en prenant en compte les éventuelles primes et indemnités.

**1.** Benjamin est PLP au 7ème échelon classe normale et perçoit un traitement brut de **2 580 €**. Il est en congé de maladie ordinaire (CMO) du lundi au vendredi soir.



**SYSTÈME ACTUEL**  
Actuellement, avec un jour de carence, il perçoit **86 €** en moins.

**SYSTÈME KASBARIAN**  
Les mesures Kasbarian prévoient de retirer 3 jours de carence (soit **258 €**) et d'indemniser le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> jour à hauteur de 90%. Ainsi, Benjamin perdrait au total **275,20 € brut** !  
S'il est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et il serait rémunéré du 4<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> jour à hauteur de 90%. Ainsi, il perdrait au total **361,20 € brut** !


**2.** Pierre est AESH à 62 % à l'échelon 4 et perçoit un traitement brut de **1 175,04 €**. Il est en CMO du lundi au vendredi soir.



**SYSTÈME ACTUEL**  
Actuellement, avec un jour de carence, il perçoit **39,16 €** en moins.

**SYSTÈME KASBARIAN**  
Les mesures Kasbarian prévoient de retirer 3 jours de carence (soit **117,50 €**) et d'indemniser le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> jour à hauteur de 90%. Ainsi, il perdrait au total **125,33 € brut** !  
Si Pierre est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et il serait rémunéré du 4<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> jour à hauteur de 90%. Ainsi, il perdrait au total **164,50 € brut** !


**3.** Lisa est contractuelle catégorie 1 échelon 4 (indice 436) et perçoit un traitement brut de **2 146,33 €**. Elle est en CMO du lundi au vendredi soir.



**SYSTÈME ACTUEL**  
Actuellement, avec un jour de carence, elle perçoit **71,55 €** en moins.

**SYSTÈME KASBARIAN**  
Les mesures Kasbarian prévoient de retirer 3 jours de carence (soit **214,63 €**) et d'indemniser le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> jour à hauteur de 90%. Ainsi, elle perdrait au total **228,94 € brut** !  
Si Lisa est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> jour à hauteur de 90%. Ainsi, elle perdrait au total **300,49 € brut** !

**4.** Laurent est PLP au 5ème échelon hors classe et perçoit un traitement brut de **3 781 €**. Il s'est fracturé la cheville et se retrouve un mois en arrêt de travail.



**SYSTÈME ACTUEL**  
Actuellement, avec un jour de carence, il perd **126,03 €**.

**SYSTÈME KASBARIAN**  
Les mesures Kasbarian prévoient de retirer 3 jours de carence (soit **378,10 €**) et d'indemniser les 27 jours restants à hauteur de 90% (soit **340,28 €**).  
Ainsi, Laurent perdrait au total **718,38 € brut** !

**RAPPEL**  
(Rapport IGAS Sept 2024)

- ▶ 66 % des salariés du privé n'ont pas de délai de carence
- ▶ 70 % des salariés du privé ne subissent pas de perte de salaire après le délai de carence

Ce jeudi 7 novembre, les fédérations de fonctionnaires FO et CGT ont été reçues par le ministre de la fonction publique. A la demande de FO d'abandonner le projet de loi Guérini et de retirer les amendements gouvernementaux sur les 3 jours de carence et la diminution de 10% de l'indemnisation en cas d'arrêt maladie, le ministre a opposé une fin de non-recevoir. De fait, la délégation Force Ouvrière a quitté la séance en indiquant qu'elle appellerait à la grève. FO va préparer une mobilisation à la hauteur des mesures anti-fonctionnaires : à 3 jours de carence, FO Fonction publique propose 3 jours de grève et de mobilisation aux autres organisations syndicales !

Le SNETAA-FO, avec la FGF-FO, revendique l'abrogation du jour de carence et le retrait des mesures du Ministre Kasbarian !

# Brèves

## Inclusion scolaire :

Notre organisation n'accepte ni la dégradation continue des conditions de travail des personnels, ni les remises en cause des droits des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers. Nous vous invitons à signer et à faire signer la pétition FO !



**Version papier** ou **version par internet**

## Demande de disponibilité & Réintégration :

La disponibilité permet aux fonctionnaires de cesser temporairement toute activité dans leur administration ou service d'origine (pas de rémunération, ni d'indemnité). Ils cessent de bénéficier de leurs droits à l'avancement et à la retraite, sauf dans certains cas de disponibilité précisés dans la circulaire académique. Dès acceptation de la demande, les agents perdent le poste dont ils sont titulaires. Les demandes de disponibilité, de renouvellement ou de réintégration doivent se faire avant le 11 mars 2025 via l'annexe 1. Les collègues concernés doivent faire très attention à ne pas se trouver dans une situation irrégulière au 1<sup>er</sup> septembre 2025, sous peine d'être radiés des cadres !

## Aménagement d'horaires pour raison de santé :

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un allègement de service ou un aménagement de leur emploi du temps. La date butoir pour faire une demande est le vendredi 20 décembre 2024.

Tous les détails sont dans la « Note aux S1 » du 4 novembre 2024.

## Concours :

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le ministère de l'Education nationale a prolongé la période d'inscriptions aux concours enseignants. La clôture des inscriptions est repoussée au jeudi 21 novembre 2024 (12h00, heure de Paris). Les candidats se feraient-ils de plus en plus rares ? Sans une nette amélioration des conditions de travail et une augmentation significative de la valeur du point d'indice, la pénurie d'enseignants continuera de croître !

## Conseil Syndical Académique :

Nous tiendrons notre premier Conseil Syndical Académique de cette année scolaire le vendredi 29 novembre au LPO Haroun Tazieff à Saint-Paul-Les-Dax. **Inscrivez-vous !**



**Inscription ici**

NE LES LAISSONS PAS FAIRE !



# Agenda

## Jeudi 21 novembre

CSA spécial de région académique

## Mercredi 27 novembre

Fermeture serveur SIAM (Mouvement INTER)

## Jeudi 28 novembre

Campagne d'HMIS au Pays Basque & Sud Landes

## Vendredi 29 novembre

Conseil Académique élargi du SNETAA-FO